

Apiculture

RNCP29240 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21049
Code(s) ROME	A1408, A1416
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

13 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 13 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGRICAMPUS LAVAL	19530081900016	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION	38112573100012	Former et organiser l'évaluation
BOUGAINVILLE	19771436300011	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU LOT ET GARONNE	19470019100019	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE LA COTE ST ANDRE	19381819200018	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE POITIERS-VENOURS	19860718600014	Former et organiser l'évaluation
LEGTA D'AUCH - BEAULIEU - LAVACANT	19320039100012	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE NIMES-RODILHAN	19300139300019	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE TOULOUSE	19311262000011	Former et organiser l'évaluation
LEGTA D'OBERNAI	19671685600014	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 13 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp29240-apiculture/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce certificat de spécialisation gère un cheptel et conduit des ruchers : il est apte à établir un plan d'élevage, installer les ruches, suivre l'évolution des essaims, en assurer la surveillance, les soins et traitements sanitaires éventuels. Il réalise les opérations d'élevage : choix du matériel, sélection des colonies, apport d'alimentation.

Il produit du miel, depuis la récolte jusqu'au conditionnement, stockage et parfois vente.

Il entretient matériels et équipements et veille au tri et à la collecte des déchets conformément à la réglementation en vigueur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1- Réaliser la conduite des colonies

C2- Réaliser la multiplication des colonies

C3- Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des produits apicoles

Blocs de compétences

RNCP29240BC01 — UC1- Réaliser la conduite des colonies

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

Élaborer un plan de production

Réaliser le suivi et les interventions sur les ruches

RNCP29240BC02 — UC3- Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des produits apicoles

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

Organiser la récolte des produits

Réaliser les opérations de conditionnement et de stockage

RNCP29240BC03 — UC2- Réaliser la multiplication des colonies

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

Réaliser les opérations liées à la production d'essaims

Réaliser les opérations liées à l'élevage de reines

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du certificat travaille sur une exploitation apicole (ou agricole s'il a fait le choix de la diversification de production).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Apiculteur / Apicultrice

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 829 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	93 553
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	78 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A0X41 — Eleveurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE
Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.
Les membres du jury sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER
Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 531 €
Selon la branche	7 513 € – 7 794 €
Prise en charge	Branches concernées
7 531 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 794 €	CPNE de l'agriculture
7 513 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
Date de dernière délivrance possible	01/01/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38329

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/29240/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	30
Parcours menés à terme	32
Taux d'achèvement	107 %
Période	02/2022 – 09/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	93
Montant total engagé	161 567 €
Coût moyen par dossier	1 737 €
Durée moyenne	195 h
Période	01/2020 – 12/2023
France compétences	82 %
Reste à charge titulaire	10 %
France Travail	4 %

Régions	2 %
----------------	-----

Entreprise	1 %
-------------------	-----

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.